Publié sur *Contretemps* (<http://www.contretemps.eu>)



## [Quand Rocard préparait le tournant de la rigueur](http://www.contretemps.eu/interventions/quand-rocard-pr%C3%A9parait-tournant-rigueur)

*La mort est une grande productrice d’amnésie collective ; à coup d’hommages nationaux, elle va jusqu’à transformer ceux qui furent les serviteurs zélés des puissants en amis des opprimé·e·s. Michel Rocard est de ceux là, dont la mort permet d’oublier ce que fut son action réelle, par la célébration* ad nauseam *de « l’homme de gauche » qu’il fut, dit-on, indéfectiblement.*

*Car Rocard n’est pas seulement celui qui a affirmé* [*« nous ne pouvons plus héberger toute la misère du monde »*](http://www.ina.fr/video/I09182070)*, légitimant les renoncements de la gauche sur la question de l’immigration et offrant un boulevard, dans le champ politique, à une xénophobie de plus en plus sûre d’elle-même. Il n’est pas seulement le 1er ministre* [*qui a le plus usé du « 49-3 »*](http://www.bfmtv.com/politique/michel-rocard-le-champion-absolu-de-l-utilisation-du-49-3-1000338.html) *pour imposer sa politique (Manuel Valls a été à bonne école…), ou a permis l’amnistie des militaires qui assassinèrent des militants kanaks à coup de bottes au terme de l’assaut de la grotte d’Ouvéa,* [*comme il le reconnut plus tard*](http://rue89.nouvelobs.com/2008/08/19/nouvelle-caledonie-laveu-de-rocard-sur-laffaire-douvea-62556)*. Il est également celui qui, dès les années 1970, a préparé le tournant de la rigueur et favorisé l’introduction, au sein du PS, du néolibéralisme.*

*Rien d’étonnant dès lors à ce que Michel Rocard ait pu* [*fêter ses 80 ans*](http://www.lejdd.fr/Politique/Actualite/La-tribu-Rocard-a-La-Nouvelle-Eve-222602) *en compagnie d’ancien·ne·s dirigeant·e·s du MEDEF, tels Ernest-Antoine Seillière ou Laurence Parisot, d’Alain Bauer (*[*grand promoteur de politiques sécuritaires*](http://www.laurent-mucchielli.org/index.php?post/2012/03/19/La-criminologie-selon-Alain-Bauer-petite-enquete-au-cnam) *sous couvert de « criminologie »), outre évidemment les pontes du PS, Nicole Notat (ancienne secrétaire générale de la CFDT, reconvertie en PDG d'une entreprise d'audit-conseil) ou l'intellectuel social-libéral Pierre Rosanvallon (qui cherche activement, depuis quelques années, à faire oublier qu'il fut, sur un plan intellectuel, le principal promoteur de l'extrême centre, c'est-à-dire d'un néolibéralisme "ni droite ni gauche"). Nulle raison non plus de se montrer surpris que Rocard ait pu, à la toute fin de sa vie, considérer que la loi travail était* [*« une chance pour la France »*](http://www.leparisien.fr/politique/michel-rocard-la-loi-travail-une-chance-pour-la-france-22-03-2016-5648985.php)*.*

*Dans ce texte, extrait du livre* [L’Anti-Rocard, ou les haillons de l’utopie](http://www.la-breche.com/catalog/product_info.php?products_id=243) *(La Brèche, 1980), Daniel Bensaïd dissèque la politique économique de Rocard dans la deuxième moitié des années 1970. En un temps où se discutaient notamment l’étendue des nationalisations ou une augmentation significative du salaire minimum, dans la perspective de la future alliance gouvernementale entre le PS et le PCF, Rocard fut celui qui – derrière un discours pseudo-autogestionnaire adapté à l’air du temps – défendait les intérêts fondamentaux du capital :*« les Rocard et consorts ont de la suite dans les idées. Ils travaillent dans le long terme, en hommes de gouvernement et d’administration. Sans le dire encore ouvertement, ils partagent les préoccupations des technocrates capitalistes ».



**Le Petit Poucet sur le chemin de la rigueur**

« *Un crabe, sous n’importe quel autre nom, n’oublierait pas la mer* » (Paul Éluard et Benjamin Peret, *152 Proverbes mis au goût du jour*).

Dans la période préélectorale, Rocard s’est prudemment cantonné dans le rôle de conseiller économique de Mitterrand. À l’ombre du premier secrétaire, il s’est contenté d’escarmouches « pour prendre date », au nom de la rigueur économique. Sur les nationalisations, sur le SMIC, sur le temps de travail, sur la fiscalité, le Petit Poucet a semé les cailloux de la rigueur…

**Nationalisations au compte-gouttes**

Publiées au plus fort de la polémique sur le Programme commun, les *89 Réponses* indiquaient énergiquement : « *Les socialistes sont hostiles à toute nationalisation supplémentaire dans l’immédiat.* »

C’est la question des filiales qui a cristallisé les divergences. Du moins en apparence. On se souvient en effet des va-et-vient, des listes griffonnées et raturées qui s’échangeaient entre Rocard d’un côté, Herzog de l’autre. Il n’est nullement fortuit que ce soit la revue *Faire* qui ait la première, dans son dossier sur les nationalisations, soulevé le lièvre[1](http://www.contretemps.eu/interventions/quand-rocard-pr%C3%A9parait-tournant-rigueur#footnote1_kbikxic). Pourtant l’enjeu économique était des plus limités. Même en nationalisant les filiales à 50 % des trusts visés, soit 0,07 % des entreprises françaises et 120 000 salariés, les patrons resteraient maîtres de 85 % des entreprises employant 87 % de la population salariée…

Le PCF avait d’ailleurs renoncé sans sourciller à la nationalisation de Peugeot-Citroën (180 000 travailleurs) et à celle des entreprises pétrolières (44 000 travailleurs) : deux fois plus que les filiales âprement discutées. Il avait de même laissé d’emblée hors du champ des nationalisations Michelin, troisième producteur mondial de pneumatiques, avec 15 milliards de chiffre d’affaires et 110 000 salariés ; ou BSN, avec ses 10 milliards de chiffre d’affaires et ses 83 000 salariés.

La querelle des filiales revêtait donc avant tout un sens politique : une preuve de l’engagement à respecter le sanctuaire de la propriété privée et à ne pas l’amputer par de nouvelles nationalisations. Il s’agissait de lever toutes les inquiétudes suscitées par la petite phrase (pourtant fort légaliste et restrictive) du Programme commun, selon laquelle « *au cas où les travailleurs formuleraient leur volonté de voir leur entreprise entrer dans le secteur public ou nationalisé, le gouvernement pourra le proposer au Parlement* ». Dans son livre *Si demain la gauche*…, Defferre s’insurgeait contre cette surenchère « ouvrant la porte aux malentendus ». Mais jusqu’à l’été 1977, les socialistes n’étaient pas seuls à vouloir rassurer à ce sujet. Dans les *Cahiers du communisme* (septembre 1974), Francette Lazard indiquait elle aussi au lendemain des présidentielles : il faut « *expliquer que la victoire du Programme commun ne placerait pas demain l’entreprise sous la menace permanente d’une extension des nationalisations sous un prétexte ou sous un autre. Comme si le seuil dont parle Programme commun était une porte ouverte !*»

Il est bien évident que cette définition limitative du champ des nationalisations est tout à fait conforme au projet de Rocard, pour qui la nationalisation n’est concevable qu’à dose homéopathique : « *On peut créer un petit secteur témoin pour réveiller la concurrence afin que cela fasse mal* »[2](http://www.contretemps.eu/interventions/quand-rocard-pr%C3%A9parait-tournant-rigueur#footnote2_n9b9yzn).

Pour peu que l’on se place au contraire du point de vue fonctionnel des besoins des travailleurs et de la planification, les nationalisations sous contrôle ouvrier doivent toucher par branches entières les secteurs clefs de l’économie, les branches technologiquement avancées et celles en crise à reconvertir, les grosses unités de production et les entreprises de pointe. La dispute juridique sur les filiales n’a dès lors plus lieu d’être : seuls sont à même de définir le contour des nationalisations requises les travailleurs qui connaissent les rapports financiers et techniques entre les entreprises, leur interdépendance en amont et en aval, leur complémentarité dans le processus de production.

C’est pourquoi il faut revendiquer clairement la nationalisation immédiate des entreprises dont les travailleurs auraient fait la demande après débat démocratique et vote en assemblée. La nationalisation immédiate des entreprises dont la direction aurait été prise en flagrant délit de fraude ou d’évasion de capitaux. La nationalisation immédiate des entreprises qui vivent des subsides ou des marchés de l’État.

Vient alors le second argument des experts socialistes : non seulement des nationalisations étendues renforcent le danger d’étatisation mais encore elles coûtent cher à la collectivité en frais d’indemnisation.

C’est donc au nom d’un souci d’économie pour le budget de l’État que les *89 Réponses* prônaient la prise de participation de préférence à la nationalisation pure et simple : « *Ainsi pour Peugeot-Citroën, seule une prise de participation d’un montant équivalent au prêt public consenti en 1975 doit être envisagée* [...]. *Pour ce qui est de la sidérurgie, les socialistes proposent de convertir en participation publique la dette à l’égard de l’État des principaux groupes sidérurgiques.* » L’ironie de l’histoire veut que la suggestion ait été entendue. Le gouvernement Barre n’a guère tardé en effet à transformer en prise de participation publique les prêts de l’État à la sidérurgie. Avec le résultat que l’on sait : la restructuration sauvage de la branche au détriment de régions entières sinistrées et de plusieurs dizaines de milliers de chômeurs. En revanche, les capitaux des maîtres de forge placés dans les secteurs rentables ou dans des firmes internationales demeurent épargnés. Enfin, la presse patronale s’est félicitée de la réversibilité d’une telle mesure et de sa conformité aux vœux de l’idéologue giscardien Christian Stoffaes : « *Il faut rendre mouvante la frontière entre propriété privée et nationalisation pour contribuer à ôter à celle-ci tout caractère idéologique* »[3](http://www.contretemps.eu/interventions/quand-rocard-pr%C3%A9parait-tournant-rigueur#footnote3_h4umrp9).

Sur ce problème comme sur bien d’autres, le rocardisme va au-devant des solutions réformatrices du gouvernement actuel. Le souci de réversibilité des nationalisations et de perméabilité des frontières entre privé et public ne transparaît pas seulement à propos des prises de participation, mais aussi à propos des modalités d’indemnisation avancées pour les entreprises nationalisées.

Cette question fit l’objet en février 1977 d’un vif accrochage dans les colonnes du journal patronal *Les Échos* entre Jacques Attali pour le PS et Charles Fiterman pour le PC. Le premier proposait en substance d’économiser au futur gouvernement de gauche le coût d’une indemnisation, en se contentant de prendre le contrôle juridique et administratif des entreprises concernées, sans toucher au statut de la propriété. Il s’agissait donc de « *prendre le pouvoir dans ces firmes sans léser le financement des détenteurs de créances sur ces firmes*». Pour cela, Attali suggérait la transformation des actions avec droit de vote en simples obligations. Fiterman répliquait en exigeant de « vraies nationalisations », mais en s’engageant à rembourser au prix fort tous les actionnaires, à part quelques exceptions nominales.

Sur ce point, l’intervention d’Attali ne fit qu’officialiser au nom du PS les lignes directrices avancées par Rocard (sans que le PCF s’en indigne alors) au forum de *L’Expansion*. Proposant de régler « cas par cas » la question de l’indemnisation, il précisait en effet « *pour les cas où il suffira de transformer la nature juridique, l’actionnaire devenant obligataire :* [...] *naturellement, l’État socialiste entend se conduire correctement avec les porteurs. L’échéancier de remboursement, la garantie d’intérêt et le versement au-delà de l’intérêt garanti d’une fraction supplémentaire liée au résultat font partie des modalités que nous étudions* […] *; avec un intérêt garanti et un échéancier de remboursement, je suis profondément persuadé que, dans la quasi-totalité des cas des sociétés nationalisables, l’apporteur d’argent sera mieux rémunéré en tant qu’obligataire qu’il ne l’est en tant qu’actionnaire.*» (p. 188). Bel exemple de « rocarderie » : le capitaliste est pudiquement baptisé pour les besoins de la cause « apporteur d’argent », et on lui promet non seulement le remboursement d’un capital accumulé sur le dos du travail salarié, mais encore que son capital sera mieux rémunéré. Autrement dit qu’il continuera à empocher la plus-value extorquée dans des entreprises publiques, où des directeurs « performants » continueront à exploiter la force de travail.

Pourtant, toutes les études publiées sur la structure de l’actionnariat indiquent qu’un tiers au maximum des actions sont détenues par des petits porteurs ou des organismes mutualistes. Dès lors, la seule solution énergique et conforme aux intérêts des travailleurs consisterait en une expropriation pure et simple des gros-porteurs et une indemnisation des seuls petits porteurs et organismes mutualistes, après que leur cas aura été étudié par des commissions mixtes, composées de travailleurs délégués des entreprises concernées et d’employés délégués des banques correspondantes[4](http://www.contretemps.eu/interventions/quand-rocard-pr%C3%A9parait-tournant-rigueur#footnote4_t2wl7y2).

Quant aux droits nouveaux promis aux travailleurs dans les entreprises publiques, leur définition reste évasive et contradictoire. C’est logique. Rocard donne pour fonction au secteur nationalisé d’être suffisamment « rentable et compétitif » pour fouetter les entreprises privées. Nul mystère : un tel objectif suppose le maintien du despotisme d’usine.

Les *89 Réponses* annoncent que les travailleurs représenteront un tiers du conseil d’administration des entreprises nationalisées et qu’ils accéderont aux conseils d’administration dans les entreprises contrôlées à 50 % « par la puissance publique ». Ils participeront donc à la désignation du président du conseil d’administration, mais sur une liste proposée par le gouvernement. De même, des conseils d’atelier et de service seront créés, mais on n’en précise ni la fonction, ni les pouvoirs, sinon qu’ils seront « associés aux décisions concernant l’organisation et les conditions de travail ». Il est vrai que, trente pages plus loin, la cinquante-septième réponse à la question « qu’est-ce qui va changer dans l’entreprise » nous apprend sur le mode habituel de l’évidence que « *la liberté des décisions et de gestion du chef d’entreprise sera évidemment maintenue*». À croire qu’en dernier ressort c’est donc le pouvoir directorial qui l’emporte en cas de conflit. Le tout bien sûr dans « la perspective de l’autogestion », qui est celle des socialistes, omniprésente et inaccessible comme l’horizon.

Ces quelques indications suffisent à montrer que les organes de contrôle ou de gestion directe des travailleurs ne sont jamais conçus comme le résultat et l’instrument de leur lutte, mais comme des institutions juridiquement octroyées et circonscrites au secteur public. La lutte pour le contrôle ouvrier, pour le droit de veto sur les conditions de travail et les licenciements, pour l’ouverture des livres de comptes, ne connaît pas de telles frontières. Elle constitue l’apprentissage pratique de la démocratie ouvrière et de l’autogestion ; elle débouche sur l’élection de responsables révocables dans les entreprises socialisées et n’est subordonnée à aucune souveraineté déléguée, même s’il s’agit de directeurs nommés par un gouvernement qui se dit socialiste.

**Smic : les 10 % qui font toute la différence**

À propos du smic, plus encore que sur les nationalisations, Rocard a mené avant les élections une bataille pour l’avenir. Son opposition acharnée aux 2 400 francs relevait moins d’une préoccupation électorale immédiate, d’une rassurante modération, que du souci de s’engager à une gestion responsable, quelle que soit l’issue du scrutin. Cette résistance à la « démagogie revendicative » lui permettait de préparer aussi bien les appels aux sacrifices en cas de victoire, que le « recentrage » tactique en cas d’échec. La trajectoire de la direction de la CFDT était contenue en germe dans cette escarmouche.

Pour laisser au PCF le moins d’arguments possible et lui faire endosser la pleine initiative de la division, Mitterrand et le PS se sont ralliés, à quelques semaines du scrutin, à la revendication du smic à 2 400 francs, déjà reprise par les deux grandes centrales syndicales. Pourtant, entre juillet et décembre 1977, tous les experts économiques socialistes avaient dû monter au filet dans les colonnes du *Nouvel Observateur* ou du *Matin* pour critiquer la démesure de cette exigence : Attali, Fabius et Rocard en personne… Au moment où Mitterrand acceptait de tourner sur le sujet, les *89 Réponses* peaufinées par le *brain-trust* Rocard-Attali étaient déjà sous presse, et il n’était plus possible de les corriger. On y retrouve « l’augmentation du smic à 2 200 francs au moins… » et la justification habituellement développée : « … *Les socialistes proposent que, lors de la grande négociation sociale qui suivrait une victoire électorale de la gauche, le niveau du smic soit élevé à au moins 2 200 francs. Il s’agirait d’une progression d’environ 25 %, soit la même croissance que représentait le passage du smic à 1 000 francs dans le Programme commun de 1972. L’analyse économique montre qu’une croissance de cet ordre pourrait permettre de relancer l’activité économique dans de bonnes conditions, mais qu’au-delà les risques seraient grands de provoquer l’effet boomerang. Plusieurs organisations ont proposé que le smic soit fixé à un niveau plus élevé, par exemple 2 400 francs. Il s’agit d’une attitude légitime de la part d’organisations syndicales qui définissent leurs revendications avant de négocier avec le gouvernement et les organisations patronales. Il s’agit en revanche d’une attitude dangereuse de la part d’organisations politiques pour qui d’autres principes sont en jeu : l’acceptation ou le refus de la surenchère, Le maintien ou le bouleversement des équilibres financiers du Programme commun, la prise en compte de la situation financière de toutes les collectivités (entreprises, collectivités locales, hôpitaux, etc.) qui seraient touchées par cette mesure. Bref, le socialisme, ce n’est pas le capitalisme plus 10 %. Les 10 ou 20 % qui séparent les différentes positions sur le niveau du smic en mars 1978 ne tracent donc nullement une ligne de partage entre une stratégie de profonde transformation sociale et une politique de “gestion de la crise”. Mais ces 10 ou 20 % pourraient bien être la marge qui sépare les bases de la réussite des conditions de l’échec.* »

Le discours est remarquable. D’abord il établit de la manière la plus paternaliste une différence de nature entre les syndicats, d’une part, qui n’auraient qu’une vision particulière et corporative des responsabilités partielles, et les partis, d’autre part, qui auraient une vue d’ensemble et des responsabilités globales. Les partis adultes ne pourraient donc se permettre les excès infantiles des syndicats en matière de revendication. Ensuite, il ne dit rien de précis sur ce qui rendrait exorbitante une telle exigence ; il se contente de la rejeter au nom d’un courage moral (« le refus de la surenchère », mais qui détermine qu’il s’agit d’une surenchère ? et par rapport à qui ?), et de critères indéfinis (« les équilibres financiers », mais quels équilibres ? et au profit de qui ?). Alors que la première question à poser du point de vue des travailleurs serait de savoir quelles sont les conditions de survie dans la France de 1978, avec un salaire inférieur à 2 400 francs !

Enfin, il nous explique d’un geste large que le socialisme, ce n’est pas le capitalisme plus 10 %. Sous-entendu : il faut rêver sur le qualitatif, et ne pas se crisper sur ces trivialités quantitatives. Là n’est pourtant pas la question. Que pourrait promettre le socialisme, s’il n’était pas capable d’assurer d’abord un niveau de vie décent à tous ceux qui travaillent ? Bien évidemment nous sommes pour le dépérissement des rapports marchands, de la monnaie, et du salaire lui-même. Mais aussi longtemps que la société n’aura pas assuré des services gratuits de qualité, la nourriture et le logement à tous, la défense du salaire demeurera la ligne de résistance à l’exploitation. La formule s’inverse donc : que serait ce socialisme, qui ne serait même pas capable de réduire de 10 % la part de surtravail extorquée aux travailleurs ? Et pourquoi, par exception, les économistes socialistes invoquent-ils précisément à ce sujet le socialisme, alors qu’ils ne cessent de proclamer partout ailleurs, à l’intention du patronat, que le Programme commun, ce n’est précisément pas le socialisme !

Dans une société qui demeure une société capitaliste, une société de lutte pied à pied entre le travail salarié et le capital, entre les profits et les salaires, le smic à 2 400 francs, mais aussi les augmentations uniformes, l’échelle mobile des salaires, ne pouvaient entraîner de déséquilibre que du point de vue du profit, et renforcer en revanche la confiance des travailleurs dans leur combat, les pousser plus avant dans la remise en cause du pouvoir patronal.

On pourrait se demander pourquoi les dirigeants du PS se sont mis dans une position inconfortable en défendant pendant des mois l’indéfendable, et en prêtant ainsi le flanc aux morsures du PC.

C’est que les Rocard et consorts ont de la suite dans les idées. Ils travaillent dans le long terme, en hommes de gouvernement et d’administration. Sans le dire encore ouvertement, ils partagent les préoccupations des technocrates capitalistes. Personne en effet ne pouvait démontrer en 1978 que le smic à 2 400 francs serait « insupportable » pour l’économie. De tous les salaires minimaux de la communauté européenne, le français était un des plus bas. Il atteignait déjà 2 400 francs au Luxembourg, 2 800 francs en Allemagne, 3 400 francs aux Pays-Bas, et même 4 000 francs au Danemark. Plus préoccupantes pour les possédants étaient les possibles répercussions d’un relèvement brutal du smic : non seulement sur les 30 % de salaires inférieurs au nouveau smic, mais aussi sur les salaires supérieurs qui réclameraient de suivre, soit au total plus de la moitié des salaires…

C’est d’ailleurs contre cette fonction unifiante du smic que patronat et gouvernement sont entrés en campagne virulente après les élections. M. Pujo, président du CNPF, s’empressait alors de déclarer que la notion du smic est « dépassée ». *Les Échos* du 3 mai titraient sur son dépérissement nécessaire. Le 24 avril, Lionel Stoléru déclarait à la radio qu’il fallait « dépolitiser le smic ». Et *Le Nouvel Économiste* révélait le jour même que le gouvernement était résolu à « lui faire la peau ». Cette offensive s’inspire directement des théories néolibérales à la mode aux États-Unis, selon lesquelles le principe d’un salaire minimum contribue à accroître le chômage en condamnant ceux dont la productivité est inférieure à la productivité rémunérée par ce minimum.

Depuis, cette remise en cause s’est concrétisée par l’introduction systématique, à l’initiative des patrons, de la notion de « revenu annuel garanti » (RAG) dans les négociations salariales, en lieu et place du revenu mensuel garanti. Ce RAG constitue­rait un jalon permettant d’escamoter progressivement une série d’avantages acquis (heures supplémentaires, treizième mois, primes) et de moduler le salaire sur les variations de la durée du travail envisagées dans la proposition patronale des 1 920 heures annuelles.

À travers la polémique sur le montant du smic, Rocard avait à sa façon apporté une petite pierre à cette entreprise. Comme sur les prises de participation dans les secteurs en difficulté, comme sur le temps de travail, il amorçait son bout de chemin à la rencontre des projets modernistes du patronat.

**Les 35 heures à Pâques ou à La Trinité**

Sur la question du chômage et de la réduction du temps de travail, c’est Rosanvallon qui s’était chargé dans la revue Faire de peindre une éventuelle austérité de gauche aux couleurs de l’autogestion[5](http://www.contretemps.eu/interventions/quand-rocard-pr%C3%A9parait-tournant-rigueur#footnote5_73jh4rr). Il y commentait une enquête officielle envisageant le passage de la durée hebdomadaire du travail à 38,7 heures au lieu de 40 heures. D’après cette étude, une telle réduction pourrait se solder mécaniquement par la création d’un million d’emplois. Mais il n’en serait rien en réalité, du fait que la productivité ne diminue pas proportionnellement au temps de travail et du fait que la réduction d’horaire entraînerait une baisse de salaire et donc de la demande. En fin de compte, l’enquête gouvernementale parvient à la conclusion que le passage à 38,7 heures ne créerait même pas 180 000 emplois : au point de se demander si c’est bien utile…

Raison de plus, pourrait-on dire, pour envisager une réduction plus massive, la semaine de 35 heures par exemple. Rosanvallon ne poussait pas la curiosité jusque-là, se contentant de regretter que les « gouvernements conservateurs n’aient jamais demandé aux services compétents de l’administration de réfléchir sérieusement » à la question. Au-delà de ce mauvais prétexte, Rosanvallon laissait pourtant percer des réticences voisines des objections gouvernementales : une réduction à 35 heures de la durée hebdomadaire du travail sans diminution de salaire donnerait bien un coup de fouet à la consommation, avec à la clef création massive d’emplois ; mais très vite les entreprises relèveraient leurs prix pour récupérer l’augmentation des charges salariales ; et le cercle vicieux serait ainsi relancé : inflation, perte de compétitivité, « retournement de la situation de l’emploi menant à un niveau encore pire que si l’on n’avait rien fait ».

La résignation de Rosanvallon devant les fatalités économiques ne prouve rien. Rien, sinon que la logique capitaliste du profit et de l’exploitation ne se divise pas, ni ne se grignote. On en sort ou on y reste : la semaine de 35 heures ne serait pas une solution au chômage sans la nationalisation des secteurs clefs, la reconversion planifiée, l’autogestion des entreprises socialisées. Tout se tient. Rosanvallon, à l’instar de Rocard, a choisi de rester prudemment dans les frontières du système[6](http://www.contretemps.eu/interventions/quand-rocard-pr%C3%A9parait-tournant-rigueur#footnote6_q2u5zw4).

Dans son article, il en tirait les conséquences quant à l’emploi. D’abord en admettant que l’hypothèse de la réduction du temps de travail avec diminution des salaires « donne des résultats plus favorables pour l’emploi que celle du maintien intégral des salaires ». Ensuite en offrant les gadgets du nouveau mode de croissance. « C’est dans la capacité à maintenir et surtout à créer des emplois productifs dans l’industrie que la gauche sera jugée », expliquait-il. Mais il ajoutait aussitôt : « *La crise de l’emploi est aussi la crise de la notion de travail dans les sociétés industrielles développées. C’est le rapport entre la notion de travail et celle d’activité sociale qui est en train d’être bouleversée*… » A pas de loup, cette démarche commence à estomper la responsabilité du système dans la prolifération du chômage. Elle suggère même que les chômeurs y sont pour quelque chose, qui refusent certains types de travaux. D’autres ont utilisé l’argument sans l’entourer des mêmes précautions littéraires.

Les seules propositions concrètes que Rosanvallon trouvait à avancer pour répondre à « cette crise de la notion de travail » résidaient dans l’impulsion de services communautaires, d’ateliers de quartiers, etc. Il s’agissait en somme de préconiser, parallèlement au mode de production capitaliste maintenu, le développement d’un réseau social rénové, plus humain, où chacun serait à même de satisfaire son violon d’Ingres caché. Entre l’économie de marché, intouchable, et le secteur public « traditionnel », il y aurait place pour un « troisième secteur » capable de rendre des services à la collectivité… On abandonnerait ainsi l’ordre de la quantité (y compris la quantité – négligeable – de 1 500 000 chômeurs) pour celui de qualité.

À titre d’exemple, Rosanvallon se faisait le propagandiste des « programmes d’initiative locaux » (PIL) canadiens, qui subventionnent les chômeurs pour des projets reconnus d’utilité publique : ravalement de monuments, entretien de jardins publics, organisation de garderies d’immeubles… Parallèlement aux méditations de Rosanvallon, dans lesquelles l’expérimentation sociale vole au secours de la pénurie, Barre pour sa part faisait mettre à l’étude un projet de « chantiers communaux » pour pallier les carences d’équipements collectifs : l’État prendrait à sa charge les salaires des jeunes ainsi employés, à condition que les services rendus ne soient pas gratuits pour les usagers (façon de faire passer les mauvaises habitudes de prise en charge par l’État providence, qui n’en a plus les moyens). L’exemple des PIL tira des applaudissements de la droite à la gauche, et l’idée d’« employés sans patron » fit jubiler *Le Nouvel Observateur*.

Aux femmes qui se maintiennent sur le marché du travail, aux retraités, aux jeunes qui se plaignent de l’école par trop coupée de la vie, à tous ceux-là, les PIL : « un travail reconnu » à bon marché !

Plus terre à terre, les *89 Réponses* ne poussaient pas aussi loin que Rosanvallon l’audace novatrice. Elles s’en tenaient « à court terme » à proposer sans plus de précisions chiffrées un « abaissement de la durée hebdomadaire du travail ». Plus troubles apparaissent rétrospectivement les pensées des auteurs lorsqu’ils écrivent : « *L’objectif est de parvenir a ce que la durée habituelle de travail se rapproche de 36 heures par semaine, dans le meilleur délai possible, en commençant par les emplois les plus pénibles. Mais la baisse de la durée hebdomadaire n’est pas la seule modalité envisagée. À travers l’allongement des congés annuels et surtout la multiplication des possibilités d’interruption temporaire de travail, une grande souplesse peut être offerte aux salariés dans les modalités d’allégement de leur temps de travail.* »

Cette insistance sur les possibilités d’aménagement annuel de la durée du travail, au détriment de sa réduction hebdomadaire immédiate, appelle deux remarques. D’une part elle prolonge les réflexions de Rocard, qui insistait dans *L’Inflation au cœur* (p. 188) pour que l’on s’efforce d’économiser du temps sur les transports et les démarches plutôt que de s’acharner à réduire le seul temps de travail. D’autre part, elle entre en résonance avec le souci patronal, depuis résumé par la proposition des 1 920 heures annuelles, de pouvoir moduler la durée du travail tout au long de l’année en fonction des fluctuations de la production. Il s’agirait, comme le disait Ceyrac sans ironie dans une interview au journal *Sud-Ouest*, de « *mieux gérer son capital de travail pour bénéficier d’un meilleur capital loisir* ». Le patronat ne cache pas qu’il y trouverait son compte, en se débarrassant d’un carcan qui lui pèse : « *La loi de quarante heures et sa réglementation des heures supplémentaires avec ce compartimentage étriqué et administratif ne sont plus adaptées à notre époque* », déclarait encore Ceyrac au *Républicain lorrain* (12 avril 1978).

Rocard ne s’est engagé ouvertement en personne sur la question du temps de travail qu’après l’échec électoral de mars 1978. C’est à l’occasion d’une émission du Club de la presse (17 septembre 1978) qu’il se prononçait catégoriquement contre la réduction de la durée du travail avec maintien des salaires : les patrons verraient leurs charges salariales et sociales augmenter, ils relèveraient leurs prix, l’inflation repartirait de plus belle, les salariés seraient donc payés en monnaie de singe…

Une fois encore, ce franc-parler eut beaucoup de succès… auprès du ministre du Travail, Boulin, qui resservit dès le lendemain l’argument à Georges Séguy lors d’une entrevue : « *J’ai fait observer à M. Séguy que je ne suis pas le seul à refuser la semaine de 35 heures sans diminution de salaire. M. Rocard aussi dit qu’on ne peut pas le faire.*»

À la différence de Michel Rocard, notre préoccupation n’est pas de savoir si les 35 heures sans diminution de salaire sont compatibles ou non avec la bonne marche de l’économie capitaliste, mais si elles correspondent aux besoins pressants des travailleurs et des travailleuses, pour la défense de leur emploi, pour arracher le temps de vivre (qui est aussi une condition pratique de la démocratie), et si elle contribue à l’unité de la classe ouvrière, entre hommes et femmes, jeunes et vieux, immigrés et Français, chômeurs et actifs. Saisissant la popularité croissante de cette revendication face à la montée du chômage, les directions syndicales et les partis réformistes l’ont intégrée de plus en plus à leurs discours dominicaux, non sans chercher à en détourner la portée. Le caractère démagogique de ce ralliement se marque par le fait que les mêmes qui parlent aujourd’hui des 35 heures restaient muets sur le sujet à la veille des élections.

En outre, les dirigeants de la CFDT, comme Rocard ou Martinet, admettent d’ores et déjà le principe de la réduction de salaire correspondant à la réduction d’horaire. Au lieu de revendiquer les 35 heures tout de suite, et d’en faire un objectif central et unifiant comme le furent jadis les grandes campagnes pour la journée de 8 heures ou la semaine de 40 heures, ils la réduisent à un thème élastique : « Vers les 35 heures ». La CGT pour sa part en reste aux 40 heures tout de suite, vers les 35 heures. Marchais avançait une proposition analogue dans la lettre au ministre du Travail du 13 septembre 1978 : « *Réduire tout de suite et pour tous la durée du travail à 40 heures et, là où les conditions existent, à 38, 37 et 35 heures.*»

Ces formulations diplomatiques laissent la porte ouverte aussi bien aux révisions en baisse dans le cadre des contrats, qu’à une gestion réaliste, le jour où ces directions seraient appelées à soutenir ouvertement un gouvernement « d’union nationale », ou à y participer. La version actualisée du Programme commun, publiée en février 1978 par le PCF, était explicite quant à ses projets réels : « *La durée du travail sera réduite à 40 heures dès la première année et à 38 heures 30 en 1982. Au-delà, la durée sera encore réduite dans la perspective des 35 heures.* »

Pour le PCF, c’était donc les 35 heures en 1994… ou à la saint-glinglin. Il est vrai que les directions réformistes ont habitué les travailleurs à la patience, puisque les 40 heures arrachées de haute lutte en 1946 ne sont toujours pas effectives en 1979 !

Nous ne prétendons pas que la réduction du temps de travail constitue à elle seule une solution au chômage dans le cadre de la société capitaliste en crise. Pour la rejeter, Rocard invoque le cycle infernal de l’inflation, de l’augmentation des charges et des prix, qui aboutirait à ce que les travailleurs soient payés en monnaie de singe. La lutte pour les 35 heures doit être engagée d’emblée de telle manière que les patrons ne puissent se servir de la réduction du temps de travail pour procéder à des restructurations et dégraissages d’effectifs. Ce qui implique le contrôle collectif des travailleurs sur les cadences et le refus de leur augmentation : refus du passage au travail en équipe, au travail de nuit ou au dimanche travaillé, partout où les contraintes techniques discutées par les organisations ouvrières ne l’imposent pas. Refus de toute réorganisation des ateliers et des services se traduisant par une détérioration des conditions de travail et une déqualification des salariés. Ce qui implique aussi le chiffrage par ateliers des effectifs rendus nécessaires par la réduction du temps de travail, le contrôle des embauches correspondantes et la fixation de quotas par sexe (pour éviter toute discrimination envers les femmes), le remplacement automatique de tout poste de travail laissé vacant par un départ à la retraite, une mutation ou une restructuration.

Cette démarche qui transforme les 35 heures en objectif quotidien de mobilisation montrerait concrètement que les 35 heures, vers la semaine de 30 heures et la demi-journée de travail, ne sauraient être une solution économique, indépendamment de la planification de la production en fonction des besoins définis par les travailleurs. Tout se tient.

**Économiste du désir ou apôtre de l’auto-assistance**

À la relecture des articles et des coupures de presse jaunies, il apparaît à l’évidence que Rocard a semé de loin ses cailloux sur le chemin de l’austérité, qu’il a su amener d’un poignet ferme son recentrage du 19 mars. Circonscrits aux nationalisations, au smic ou aux 35 heures, les motifs d’escarmouches n’en dessinaient pas moins les pointillés d’une ligne.

Elle était déjà esquissée dans les contributions de Rocard, encore à la tête du PSU, lors des présidentielles de 1974. Dans « la France en quête de son avenir » (*Le Monde*, 19 avril 1974), il avançait déjà le thème du courage face à la crise : « *Il ne faut faire aucune concession à la facilité. Ce sont des choix sérieux qui doivent être proposés au peuple français.* » Flirtant avec les philosophies de l’heure, il fustigeait la « gauche traditionnelle », trop habituée à raisonner « uniquement en termes de besoins, qu’ils soient individuels ou collectifs », pour lui opposer une nouvelle logique « de l’expression et du désir ». Dans cette économie politique de temps de pénurie, le désir est au besoin ce que le fumet est au rôti et l’ombre à la proie. Saint Lyotard et saint Deleuze ont produit ce miracle : Rocard a mis en bouteille cette potion mystique et se propose d’en faire commerce.

La substitution du désir au besoin fonde en théorie le refoulement de cette « demande d’État », par laquelle prolifère un « vaste appareil d’assistance » porteur de tous les « risques de centralisation et de bureaucratie ». L’assistance coûteuse devra désormais céder le pas à l’auto-assistance : il ne suffit plus, enseigne Rocard, de « loger, il faut que les hommes puissent habiter… il ne suffit pas de soigner, il faut aussi se soigner, reprendre possession de son corps… il ne suffit pas d’enseigner, il faut pouvoir se former… »[7](http://www.contretemps.eu/interventions/quand-rocard-pr%C3%A9parait-tournant-rigueur#footnote7_mlgue38).

Comme toujours, lorsqu’il monte son boniment, Rocard pétrit une idée forte : l’aspiration à défaire la machinerie d’État et à la fondre dans la démocratie directe de la société civile. Mais encore faudrait-il avoir brisé pour de bon le vieil appareil, ce dont Rocard ne parle guère. L’auto-enseignement, l’auto-construction, l’auto-entretien, fort bien : c’est la marche au communisme dans une société d’abondance. Mais la ligne de l’auto…, en pleine crise, en plein respect de la propriété privée, et en pleine souveraineté des lois de la concurrence, c’est la voie de l’auto-exploitation et de la gestion de la pénurie. La logique de l’expression et du désir devient alors une nouvelle version des vieilles fables qui demandaient aux gueux de chanter plus fort pour faire taire leur ventre.

Rocard n’osait-il pas suggérer dans le même article « un blocage temporaire des hauts revenus salariaux » (sans rien dire des fortunes et des profits), et surtout « l’établissement de normes contractuelles par branches de progression de la masse salariale liées à l’évolution des prix et de la productivité » ? Autrement dit, une politique des revenus pour une ère de vaches maigres.

À l’approche de l’épreuve gouvernementale, le PS fut contraint de dévoiler ses intentions. À s’en tenir aux promesses, il risquait une déconvenue explosive. Aussi les *89 Réponses* constituent-elles la pointe avancée de cet apprentissage de l’austérité à l’usage des masses laborieuses. Dès la troisième question, « pourquoi êtes-vous hostiles au plan Barre », les rédacteurs (dont Rocard, faut-il le rappeler ?) annoncent la couleur : « *Les objectifs officiels du plan Barre ne sont pas critiquables en eux-mêmes : réduire la hausse des prix, rétablir l’équilibre du commerce extérieur, défendre la stabilité du franc. Qui n’approuverait ces généreuses intentions ?*» D’accord sur le but, ils situent la divergence essentiellement sur le diagnostic et sur les moyens. Querelle d’experts dont les travailleurs ne sortent pas plus avancés quant aux racines profondes de la crise et aux réponses à apporter.

Pourtant, la réponse à la seizième question révèle le pot aux roses, même si Rocard, dérogeant à son courageux serment d’appeler un chat un chat, préfère dire rigueur quand il pense austérité : « *Il faut donc assainir l’économie, non plus pour maintenir les privilèges, mais pour faire avancer la justice. Enfin, il va de soi qu’il n’est pas question pour les socialistes de gérer la crise du capitalisme. La rigueur sur le plan économique n’a de sens que si elle s’accompagne d’une profonde redistribution, non seulement des revenus, mais aussi des pouvoirs au niveau de l’État, de la région, de la commune, de l’entreprise. Les communistes italiens appellent cette politique austérité ; les socialistes français préfèrent parler de rigueur. Quel que soit le vocabulaire, il s’agit bien de mettre l’économie au service du véritable progrès social.*» À ceci près que les communistes italiens, quand ils parlent d’austérité, gèrent effectivement la crise du capitalisme. Ils le reconnaissent, le justifient (de même que les communistes espagnols), et les chiffres prouvent que derrière le mot d’austérité, il y a des réalités sociales tangibles.

Les économistes socialistes trouvent plus pudique et séant de dire « rigueur ». Le mot est encore typique du jargon chirurgical et aseptique du rocardisme, carré comme une coupe en brosse et strict comme un constat d’huissier. Les auteurs se montrent cependant pressés de quitter cette question terminologique importune (l’austérité en France a mauvaise presse), de balayer ce grincement de vocabulaire, pour griser l’auditoire d’une généralité, « mettre l’économie au service du véritable progrès social ». L’épithète « véritable » ne suffit nullement à donner un contenu à cette platitude. L’économie sert une classe ou une autre. Elle est faite de rapports de production et d’exploitation. Elle ne sert pas une idée, si ennoblie de majuscule ou si « véritable » soit-elle. Il ne suffit pas davantage d’affubler de caractère « social » le progrès en question pour le spécifier du seul point de vue qui intéresse les travailleurs : progrès du point de vue de quelle classe et au profit de quelle classe ? Et sur ce point Rocard et les siens ont déjà répondu en jurant sur les textes sacrés de la propriété privée.

Sur le fond de cette ligne, il n’y eut pas avant les élections de mars de divergences substantielles. On peut se référer aux textes et discours de Rocard ou d’Attali, de Mitterrand ou de Mauroy, de Defferre ou de Martinet. Même son de cloche. Les dissonances sont de tactique ou d’opportunité. C’est ce qui explique que la réponse du PS à l’entreprise de division du PCF ait été aussi faible : il était incapable de répondre à l’accusation de vouloir gérer la crise, de mobiliser les travailleurs et de les rendre juges, parce qu’il s’y préparait bel et bien…

*Nos contenus sont placés sous la licence Creative Commons (CC BY-NC-ND 3.0 FR). Toute parution peut être librement reprise et partagée à des fins non commerciales, à la condition de ne pas la modifier et de mentionner auteur·e(s) et URL d'origine activée.*

* [1.](http://www.contretemps.eu/interventions/quand-rocard-pr%C3%A9parait-tournant-rigueur#footnoteref1_kbikxic) Dossiers pour 1978, « Les nationalisations pourquoi et comment », de P. Rosanvallon et F. Soulages.
* [2.](http://www.contretemps.eu/interventions/quand-rocard-pr%C3%A9parait-tournant-rigueur#footnoteref2_n9b9yzn) In *Les Socialistes face aux patrons*, Paris, *L’Expansion*-Flammarion, 1977, p. 188.
* [3.](http://www.contretemps.eu/interventions/quand-rocard-pr%C3%A9parait-tournant-rigueur#footnoteref3_h4umrp9) Christian Stoffaes, *La Grande Menace industrielle*, Paris, Calmann-Lévy, 1978.
* [4.](http://www.contretemps.eu/interventions/quand-rocard-pr%C3%A9parait-tournant-rigueur#footnoteref4_t2wl7y2) Voir *Oui le socialisme*, manifeste de la LCR, Paris, Maspero, 1978, p. 50 à 56.
* [5.](http://www.contretemps.eu/interventions/quand-rocard-pr%C3%A9parait-tournant-rigueur#footnoteref5_73jh4rr) « Dossiers pour 1978 : comment créer des emplois » par Pierre Rosanvallon, revue *Faire*.
* [6.](http://www.contretemps.eu/interventions/quand-rocard-pr%C3%A9parait-tournant-rigueur#footnoteref6_q2u5zw4) *Ibid*.
* [7.](http://www.contretemps.eu/interventions/quand-rocard-pr%C3%A9parait-tournant-rigueur#footnoteref7_mlgue38) Michel Rocard, Jacques Gallus, *L’Inflation au cœur*, Paris, coll. L’Air du temps, Gallimard, 1975, p. 164.

date: 04/07/2016 - 08:48

[Daniel Bensaïd](http://www.contretemps.eu/taxonomy/term/51)